

Adjudications immobilières

7199614301 - VJ

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Le jeudi 9 mai 2019 à 10 h 00

Au palais de justice de Meaux (S&M)

**D'UN PAVILLON D'HABITATION
sis à POMPONNE (S&M)
7, rue Chartier**

Visite le 26 avril 2019 de 14 h 00 à 14 h 30.

Mise à prix : 300 000 euros

Avec possibilité de baisse d'un quart et de moitié.
S'adresser à : Me NORET, avocat à Meaux, 15, cours Raoul, Tél. secrétariat ventes immobilières 01 64 34 95 72 et greffe du juge de l'exécution du Tribunal de Grande Instance de Meaux, au palais de justice de Meaux, où le cahier des conditions de vente peut être consulté. www.encheresjudiciaires.com

7199785801 - VJ

Maître D. NARDEUX

Avocat

24, quai Pasteur, 77000 MELUN

**Associé de la SELARL SAULNIER NARDEUX
MALAGUTTI**

182, rue Grande à 77300 FONTAINEBLEAU

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

À l'audience du JEUDI 16 MAI 2019 à 14 H 00

Au palais de justice de Melun (S et M), 2, avenue du Général-Leclerc

**de DEUX MAISONS
à VERT-SAINT-DENIS (S et M)
21, rue de la Brebis**

comprenant :

Maison sur rue :

- rez-de-chaussée : séjour-salle à manger, chambre, salle d'eau avec WC, cuisine aménagée.

- 1er étage : palier, 4 chambres, WC, salle d'eau, salle de bains.

- 2ème étage : mezzanine, une chambre, combles.

Surface habitable : 197,58 m².

Sous-sol : garage et 6 pièces en cours d'aménagement.

Maison du fond :

- entrée, salle de bains avec WC, séjour avec cuisine, deux chambres

- Surface habitable : 86,79 m².

Terrasse, réserve, atelier. Terrain avec jardin et voie d'accès.

Le tout cadastré Section BD n° 103 pour 7 a 74 ca.

Mise à prix : 235 000 euros

A la requête du TRÉSOR PUBLIC, SIP de SÉNART-LIEUSAIN, 6, allée de la Mixité, 77567 Lieusaint Cedex.

Visite : le lundi 6 mai 2019 de 10 h 30 à 11 h 30.

Renseignements :

- consultation du cahier des conditions de vente au Greffe du tribunal de grande instance de Melun,

- par téléphone au 01 64 22 29 61 ou au 01 64 22 20 23

- sur internet : www.licitor.com

Les enchères ne peuvent être portées que par un Avocat inscrit au barreau de Melun.

Pour avis, (signé) D. NARDEUX.

Avis administratifs

7199467001 - AA



Révision allégée du PLU d'Ury

2ÈME AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n° 2019-12 du 5 mars 2019, le président de la communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur la révision allégée du Plan Local d'Urbanisme d'Ury.

La révision allégée du PLU a pour objet d'adapter le règlement graphique et écrit pour des exploitations agricoles.

A cet effet, le vice-président du Tribunal administratif de Melun a désigné Mme Régine HAMON-DUQUENNE, urbaniste OPQU, en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête publique se déroulera du 28 mars 2019 au 26 avril 2019 au siège de la communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau et en mairie d'Ury (siège de l'enquête publique) aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le commissaire enquêteur recevra le public aux lieux et horaires suivants :

- le jeudi 28 mars 2019, entre 14 h 00 et 17 h 00 en mairie d'Ury,

- le mercredi 3 avril 2019, entre 14 h 00 et 17 h 00 en mairie d'Ury,

- le samedi 13 avril 2019, entre 9 h 00 et 12 h 00 en mairie d'Ury,

- le vendredi 26 avril 2019, entre 9 h 00 et 12 h 00 en mairie d'Ury.

Le dossier d'enquête pourra être consulté sur le site de la communauté d'agglomération www.paysfontainebleau.fr/enquetepublique3, sur le site internet de la commune d'Ury <http://www.ury.fr/> et sur des postes informatiques au siège de la communauté d'agglomération et en mairie d'Ury.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique sera disponible :

- au siège de la communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau (44, rue du Château, 77300 Fontainebleau) où le public pourra en prendre connaissance pendant les heures habituelles d'ouverture (du lundi au vendredi de

8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30),

- en mairie d'Ury (siège de l'enquête publique) 5, place du Général-de-Gaulle, 77760 Ury où le public pourra en prendre connaissance pendant les heures habituelles d'ouverture (du lundi au vendredi de 14 h 00 à 17 h 00 hors vacances scolaires et le samedi de 9 h 00 à 12 h 00 / du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 pendant les vacances scolaires et le samedi de 9 h 00 à 12 h 00).

Le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions :

- sur le registre papier ouvert à cet effet, à feuillets non mobiles cotés et paraphés par le commissaire enquêteur qui sera tenu à la disposition du public au siège de la mairie d'Ury pendant la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture,

- par courrier postal avant le 26 avril 2019 à 12 h 00 à l'attention de Mme Régine HAMON-DUQUENNE, commissaire enquêteur, au siège de l'enquête en mairie d'Ury, 5, place du Général-de-Gaulle, 77760 Ury,

- par courriel à l'adresse suivante revision.alleege.plu@ury.fr avant le vendredi 26 avril à 12 h 00,

- en ligne sur www.paysfontainebleau.fr/enquetepublique3

Ces observations, propositions et contre-propositions seront tenues dans les meilleurs délais à la disposition du public au siège de l'enquête et seront accessibles sur le site <http://www.ury.fr/> et sur le site www.paysfontainebleau.fr/enquetepublique3 pendant toute la durée de l'enquête.

Le dossier soumis à l'enquête publique comprend :

- Le dossier de révision allégée

- Le procès-verbal d'examen conjoint des personnes publiques associées

- Les avis éventuels des personnes publiques associées

- L'avis de l'autorité environnementale

Il n'est pas prévu de réunion d'information et d'échanges.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public au siège de la communauté d'agglomération, en mairie d'Ury et à la préfecture de Seine-et-Marne aux jours et heures habituels d'ouvertures où ils pourront être consultés dès leur réception et pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique.

A l'issue de l'enquête publique, le dossier de révision allégée du plan local d'urbanisme sera soumis pour approbation au conseil communautaire, éventuellement amendé pour tenir compte des résultats de l'enquête.

7199428101 - AA

Commune de COURPALAY (77540)

Instauration du DPU suite à l'approbation du PLU le 3 octobre 2017

AVIS

Par délibération en date du 21 février 2019, le conseil municipal a décidé, à l'unanimité, d'instaurer le droit de préemption urbain sur l'ensemble des zones urbaines (U), des zones d'urbanisation future (AU) telles que délimitées au Plan Local d'Urbanisme approuvé le 3 octobre 2017.

7199730401 - AA

Mairie de POMPONNE

Modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme de Pomponne

AVIS AU PUBLIC

Le public est informé que la commune de Pomponne (77400) a prescrit, par arrêté du maire n° 20/2018 en date du 1er mars 2018, la procédure de modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme.

Le dossier de la modification n° 1 du PLU et un registre où seront consignées les observations, remarques et suggestions du public seront mis à la disposition du public durant un mois en mairie de Pomponne, **du 1er avril au 30 avril inclus**, du lundi au samedi aux heures d'ouverture habituelles.

7199396301 - AA

Commune de VILLEMÉR

Sur le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme

1ER AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n° 2019-5 en date du 18 mars 2019, M. le maire de Villemer a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune. A cet effet, et par décision n° E190040/77 en date du 19 mars 2019, prise par le Tribunal administratif de Melun, M. Philippe DE COINTET est désigné commissaire-enquêteur.

L'enquête publique se déroulera à la mairie de Villemer **du 16 avril 2019 au 17 mai 2019**, soit pendant un mois.

Le dossier soumis à enquête publique et les pièces le constituant, notamment les avis des personnes publiques associées, et le bilan de la concertation, sous format papier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coché et paraphé par le commissaire-enquêteur seront mis à disposition à la mairie de Villemer aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie au public à savoir :

- lundi de 14 h 00 à 16 h 30, mercredi de 14 h 00 à 16 h 30, vendredi de 14 h 00 à 17 h 00, samedi de 10 h 00 à 11 h 30.

Le dossier d'enquête publique sera également consultable, dès l'ouverture de cette dernière, sur le site internet de la commune : <http://www.villemer.fr> sous l'onglet "Révision du Plan Local d'Urbanisme, comptes-rendus".

Pendant toute cette période, les personnes intéressées pourront prendre connaissance du dossier et pourront éventuellement consigner leurs observations sur le registre ouvert à cet effet, les adresser par courrier postal à M. le commissaire-enquêteur, mairie de Villemer, 12, avenue du Général de Gaulle, 77250 Villemer, ainsi que par voie électronique sur le site : villemer.plu2019@ootlook.fr adresse mail dédiée spécialement à cette enquête.

Le commissaire-enquêteur se tiendra à disposition du public en mairie, les jours et heures suivants :

- le mardi 16 avril 2019 de 9 h 00 à 12 h 00.

- le lundi 29 avril 2019 de 14 h 00 à 17 h 00.

- le vendredi 3 mai 2019 de 9 h 00 à 12 h 00.

- le mardi 7 mai de 9 h 00 à 12 h 00.

- le vendredi 17 mai 2019 de 14 h 00 à 17 h 00.

À l'issue du délai d'enquête, le registre sera mis à disposition du commissaire-enquêteur et clos par lui. Le commissaire-enquêteur dispose d'un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête pour transmettre au maire le dossier avec son rapport et ses conclusions motivées. Ce rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi que sur le site internet de la mairie pendant un an.

Après examen des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur, le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, éventuellement modifié pour tenir compte des avis précédemment mentionnés, sera soumis à l'approbation du conseil municipal, autorité compétente, in fine, pour approuver le Plan Local d'Urbanisme.

7199514701 - AA

RECTIFICATIF

Rectificatif de l'annonce légale n° 71990263 parue dans Le Parisien et la République de Seine-et-Marne du 25 mars 2019 en vue d'une enquête publique portant sur le projet de déclassement du domaine public d'une ancienne patinoire, d'une partie d'un parking public et d'un cheminement piéton avenue du Colonel-Fabien et rue Lucien-Boutet parcelles cadastrées AN n° 505 (partie), 523, 524, 521, 520.

L'ancienne mention fait référence à des dates d'enquête publique allant du 8 avril au 22 avril inclus. Par arrêté modificatif du maire du 26 mars 2019 n° 32.2019, la mention corrigée indique que l'enquête publique aura lieu du 8 avril au 23 avril inclus. Les permanences du commissaire enquêteur seront :

- lundi 8 avril de 8 h 30 à 12 h 15 en salle Normandie Niemen à la mairie,
- mardi 23 avril de 14 h 30 à 17 h 30 en salle Normandie Niemen à la mairie.

7199774801 - AA

Préfecture de SEINE-ET-MARNE
Direction de la coordination des services de l'État
Bureau de la coordination

AVIS

Réunie le 21 mars 2019, la Commission départementale d'aménagement commercial (CDAC) a émis à l'unanimité un avis favorable à la société SAS VARES IMMO pour agrandir un ensemble commercial "Espace commercial du Bréau" par la création d'un magasin spécialisé dans le bricolage/jardinage/animalerie (secteur 2 - non alimentaire) à l'enseigne "Brico-Jardi E.LECLERC" d'une surface de vente totale de 5 940 m², situé Espace commercial du Bréau à Varennes-sur-Seine (77130), portant ainsi sa surface totale de vente de l'Espace commercial du Bréau à 43 597 m².

7199015101 - AA

Commune de MOUSSY-LE-VIEUX

Déclaration du projet emportant Mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme

2ÈME AVIS

Par arrêté n° 022-2019 du 14 mars 2019 le Maire de la commune de Moussy-le-Vieux a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU).

Cette mise en compatibilité a pour objet de permettre la réhabilitation du domaine des Gueules Cassées qui présente un intérêt général certain pour la commune puisqu'il est destiné à la réalisation d'une opération d'aménagement permettant de protéger le patrimoine naturel et culturel, de mettre en valeur les ressources naturelles et de préserver ou remettre en bon état des continuités écologiques.

La personne responsable de la mise en compatibilité du PLU est la commune de Moussy-le-Vieux représentée par son maire, M. JACQUEMIN Armand et dont le siège administratif est situé place Marcel-Hatier, 77230 Moussy-le-Vieux. Tél. : 01 60 03 43 06. Fax : 01.60.03.46.02. mairie@moussylevieux.fr

A l'issue de l'enquête publique, le conseil municipal de Moussy-le-Vieux approuvera le PLU, éventuellement modifié pour tenir compte des observations émises lors de l'enquête et suivant l'avis du commissaire enquêteur.

A cet effet, le président du Tribunal administratif de Melun a désigné Mme GAUTHERON Éliane, retraitée de la DDE de Seine-Saint-Denis (Chef du pôle environnement et police de l'eau) et membre du Mouvement National de lutte pour l'Environnement, en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête publique se déroulera en mairie de Moussy-le-Vieux située place Marcel-Hatier, 77230 Moussy-le-Vieux du 1er avril 2019 au 16 avril 2019 inclus, soit pendant 16 jours consécutifs.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique sera consultable à la mairie de Moussy-le-Vieux située place Marcel-Hatier à Moussy-le-Vieux.

Le public pourra en prendre connaissance pendant les heures habituelles d'ouverture de la mairie :

Lundi : 9 h 00 - 11 h 30 / 13 h 30 - 18 h 00

Mardi : fermée le matin / 13 h 30 - 19 h 00

Mercredi : 9 h 00 - 12 h 00 / fermée l'après-midi

Jeudi : fermée toute la journée

Vendredi : 9 h 00 - 11 h 30 / 13 h 30 - 18 h 00

Samedi : 9 h 00 - 11 h 15

Il sera également disponible à l'adresse suivante : www.moussy-le-vieux.fr
Dès la publication de l'arrêté, toute personne pourra, sur sa demande adressée au maire et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la Mairie de Moussy-le-Vieux située place Marcel-Hatier à Moussy-le-Vieux aux horaires suivants :

- le lundi 1er avril 2019 de 9 h 00 à 11 h 30,

- le samedi 6 avril 2019 de 9 h 00 à 12 h 00 (ouverture exceptionnelle de la mairie jusqu'à 12 h 00),

- le mardi 16 avril 2019 de 16 h 00 à 19 h 00 (ouverture exceptionnelle de la mairie).

Le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions :

- sur le registre papier ouvert à cet effet, à feuillets non mobiles cotés et paraphés par le commissaire enquêteur qui seront tenus à la disposition du public en mairie de Moussy-le-Vieux située place Marcel-Hatier à Moussy-le-Vieux pendant la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie ;

- par courrier postal réceptionné en mairie de Moussy-le-Vieux avant le 16 avril 2019 à 19 h 00 à l'attention de Mme GAUTHERON Éliane commissaire enquêteur au siège de l'enquête publique située place Marcel-Hatier à Moussy-le-Vieux ;

- par courriel à l'adresse suivante mairie@moussylevieux.fr avant le 16 avril 2019 à 19 h 00.

Ces observations, propositions et contre propositions seront tenues dans les meilleurs délais à la disposition du public au siège de l'enquête et seront accessibles sur le site www.moussy-le-vieux.fr pendant toute la durée de l'enquête.

Le dossier soumis à l'enquête publique comprend :

- le projet de PLU,

- le procès-verbal de la réunion d'examen conjoint valant avis des personnes publiques associées,

- les avis des personnes publiques consultées et (le cas échéant) notamment celui de la CDPENAF et de l'autorité environnementale,

- la mention des textes qui régissent l'enquête publique en cause et l'indication de la façon dont cette enquête s'insère dans la procédure administrative relative au projet, plan ou programme considéré, ainsi que la ou les décisions pouvant être adoptées au terme de l'enquête et les autorités compétentes pour prendre la décision d'autorisation ou d'approbation,

- le bilan de la concertation.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie de Moussy-le-Vieux située place Marcel-Hatier à Moussy-le-Vieux et à la préfecture pendant un an à compter de la clôture de l'enquête conformément à l'article R.123-21 du code de l'environnement.

Ils seront également consultables en ligne à l'adresse suivante : www.moussy-le-vieux.fr